

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 221 SM 94 Nettoyant pour chaudières de chauffage à fioul



Date d'émission: 26.10.2017

Numéro de version: 03

Remplacé la version : 02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit **Sotin 221 SM 94 Nettoyant pour chaudières de chauffage à fioul**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées
- 1.2.1 Utilisations pertinentes Produit d'épuration
- 1.2.2 Utilisations déconseillées Aucun connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur / fournisseur SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0
Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25
Homepage www.sotin.de
E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements Laboratoire
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Société + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008
Aerosol 1 : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- 2.2 Éléments d'étiquetage Le produit doit être marqué selon les directives de GHS / CLP.
- Pictogrammes de danger
- 
- Mention d'avertissement DANGER
- Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.
P501 Eliminer le contenu /récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
- Contient 10-15% hydrocarbures aliphatiques
< 5% tensioactifs anioniques
< 5% phosphates
- 2.3 Autre dangers Sans aération suffisante danger de formation de mélanges explosibles.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT : Non applicable.
vPvB : Non applicable.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 221 SM 94 Nettoyant pour chaudières de chauffage à fioul



Date d'émission: 26.10.2017

Numéro de version: 03

Remplacé la version : 02

RUBRIQUE 3: Composition / Information sur les composants

Description

Le produit est un mélange.

Composants	EINECS/EG Reg.nr.	CAS	Conc. [%]	Classification
Propane	200-827-9 01-2119486944-21-xxxx	74-98-6	10 - < 20	Flam. Gas 1, H220 ; Press Gas C, H280
Butane	203-448-7 01-2119474691-32-xxxx	106-97-8	10 - < 20	Flam. Gas 1, H220 ; Press Gas C, H280

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation (SVHC)).

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non appropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de Carbone (CO). Hydrocarbures non brûlés. Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques. Les boîtes à gaz explosant peuvent être projetées fortement en dehors du feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les gaz de combustion en cas de pyrolyse toxiques.

Autres indications

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante.

Précautions pour la protection de l'environnement

Non applicable.

6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.3 Référence à d'autres rubriques

Voir section 7, 8 + 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Éviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas stocker avec des agents oxydants. Mettre à l'abri d'échauffements / surchauffes. Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

Composant	[ml/m³]	[mg/m³]	Remarque générale
Butane	800	1900	VME

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 221 SM 94 Nettoyant pour chaudières de chauffage à fioul



Date d'émission: 26.10.2017

Numéro de version: 03

Remplacé la version : 02

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Prévoir une aspiration.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent reprendre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA

Protection des yeux

Lunettes de protection (EN 166 :2001).

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion :

> 0,4 mm ; Caoutchouc butyle, > 120min (EN 374)

Protection du corps

Non applicable.

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Ne pas inhaler les aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque filtre, filtre A (DIN 14387).

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	aérosol
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion / point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Limites supérieurs d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé

Pression de vapeur	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité relative [g/cm³]	non déterminé
Solubilité(s) avec l'eau	non applicable
Solvants organiques	non déterminé
VOC (CE)	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	non déterminé
Propriétés comburantes	non déterminé

Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et / ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation. Risque d'éclatement des récipients.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

74-98-6 / 106-97-8 Propane / Butane

Inhalation LC50 > 800000 ppm (IUCID)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 221 SM 94 Nettoyant pour chaudières de chauffage à fioul



Date d'émission: 26.10.2017

Numéro de version: 03

Remplacé la version : 02

Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponible. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé.

Comportement dans les stations d'épuration

Non disponible.

Biodégradabilité

Aucun agent tensio-actif n'est contenu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : non applicable.

vPvB : non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationale et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Disposition du même rang avec le traiter / l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

160504* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

Emballages non nettoyés

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

150101 emballages en papier / carton.

RUBRIQUE 14: Informations relative au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA

UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS

IMDG

UN 1950 AEROSOLS

IATA

UN 1950 AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN



Classe 2
Étiquette 2.1

5F Gaz

IMDG / IATA



Classe 2.1
Étiquette 2.1

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

No EmS: F-D, S-U

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ) 1l

Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnels D

IMDG

Limited quantities (LQ) 1l

Excepted quantities (EQ) Code: E0

Non permitted as Excepted Quantity

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 221 SM 94 Nettoyant pour chaudières de chauffage à fioul



Date d'émission: 26.10.2017

Numéro de version: 03

Remplacé la version : 02

UN "Model Regulation"
UN 1950, AÉROSOLS, 2.1.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions de CEE

1991/659 (2001/118) ; 1999/13 ; 2004/42 ; 648/2004 ; 1907/2006 (REACH) ; 1272/2008 ; 75/324/CEE (2008/47/CE) ; 453/2010/CE ; (UE) 2015/830.

Règlements de transport

ADR (2015) ; IMDG-Code (2015, 37. Amdt.) ; IATA-DGR (2016)

Réglementations nationales (FR)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

Observer les restrictions d'emploi

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

VOC (1999/13/CE)

13%.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

16.1 Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

16.2 Acronymes et abréviations

ADN:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS:	Chemical Abstract Service
CE :	Communauté Européenne
CEE :	Communauté économique européenne
CLP:	Classification, Labelling and Packaging of Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la l'emballage ; règlement (CE) no 1272/2008]
EC50:	Median effective concentration
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EmS:	Emergency Schedules
GHS:	Globally Harmonised System
IATA:	International Air Transport Association
IATA-DGR:	International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations
IBC-Code:	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO:	International Civil Aviation Organisation
IFA :	Institute de protection contre les maladies et les accidents du travail
IMDG:	International Maritime Dangerous Goods Code
IUCLID:	International Uniform Chemical Information Database
LC50:	Lethal concentration, 50%
LD50:	Median lethal dose

MARPOL:	International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT:	Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PNEC:	Predicted No Effect Concentration
REACH:	Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
VME:	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Professionnelle
VOC:	Volatile organic compounds
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
Aerosol 1:	Flammable Aerosols, Hazard Category 1
Flam. Gas 1:	Flammable Gases, Hazard Category 1
Press. Gas C:	Gases under pressure; compressed gas

16.3 Autres informations

sections modifiées

SECTION 1.1

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel